

Revue de presse PNRD & CNC _ décembre 2023

11.01.2024

Avenue ID: 347
Coupures: 10
Pages de suite: 1

	16.12.2023	Le Franc-Montagnard Des arbres malades seront coupés autour de l'étang de la Gruère Tirage: 2,223	01
	18.12.2023	Canal Alpha / Le Journal Canal Durée: 00:02:27 La forêt de l'étang de la Gruère amputée de 50 épicéas	02
	13.12.2023	rfj.ch / Radio Fréquence Jura Online Une cinquantaine d'arbres seront abattus au bord de l'étang de la Gruère	03
	13.12.2023	rts.ch / RTS Radio Télévision Suisse Une cinquantaine d'arbres instables abattus au bord de l'étang de la Gruère	04
	14.12.2023	Journal du Jura Importante coupe d'arbres à l'étang de la Gruère Tirage: 6,534	05
	07.12.2023	Le Franc-Montagnard Le Parc du Doubs a adopté de nouveaux projets Tirage: 2,223	06
	02.12.2023	Le Franc-Montagnard Les sentiers de la Gruère seront réaménagés Tirage: 2,223	07
	05.12.2023	Le Quotidien Jurassien Les arbres secs menacent le sentier Tirage: 16,632	08
	01.12.2023	Le Ô / L'Hebdo des Montagnes Balade. Tirage: 20,851	10
	01.12.2023	ArclInfo Une rando pour percer les secrets de Pouillerel Tirage: 20,645	11



Des arbres malades seront coupés autour de l'étang de la Gruère

Une cinquantaine d'arbres seront abattus en début de semaine prochaine au bord de l'étang de la Gruère. Ces arbres sont devenus instables en raison du bostryche et des périodes de sécheresse. Le but est d'assurer la sécurité des promeneurs. Le débardage par hélicoptère est agendé à l'automne 2024, en même temps que d'autres travaux prévus sur les sentiers.

La commune de Saignelégier, en partenariat avec le **Parc du Doubs**, a prévu d'importants travaux à l'étang de la Gruère. Une cinquantaine d'épicéas, asséchés par le bostryche et les différents épisodes de sécheresse, seront abattus; ce qui modifiera sensiblement le paysage. Ces coupes auront lieu dès lundi et se poursuivront jusqu'au mercredi 20 décembre. Elles seront effectuées dans deux secteurs situés à l'est de l'étang de la Gruère.

Si le but de l'opération est de garantir la sécurité des visiteurs du site, les promeneurs seront appelés à la plus grande vigilance durant les travaux. Des sentinelles seront présentes



Ces opérations d'abattage sont prévues de lundi à mercredi.

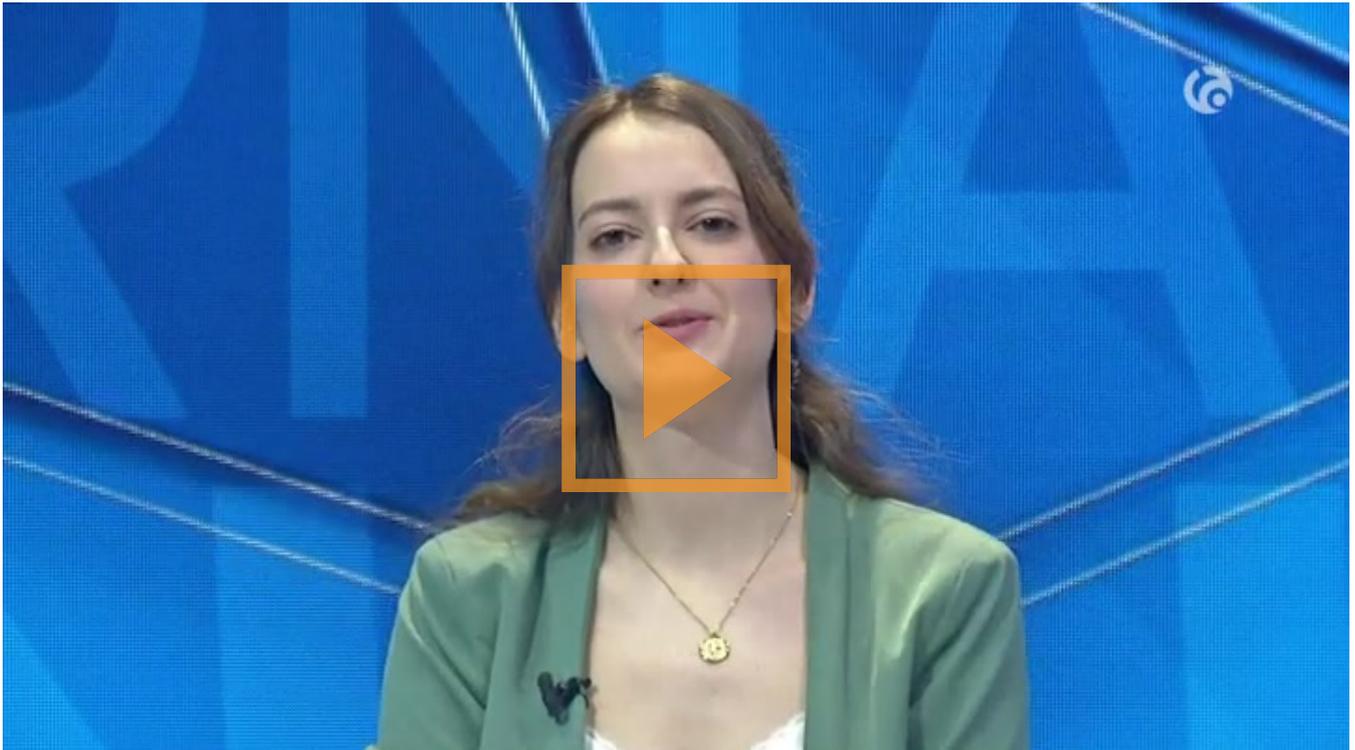
aux endroits stratégiques afin d'aiguiller les visiteurs.

Les arbres coupés resteront sur le site jusqu'à l'automne 2024. En raison de la grande quantité de bois et du milieu sensible, ils seront alors débardés par hélicoptère. D'autres travaux importants sont prévus à la même période afin d'améliorer les sentiers longeant l'étang de la Gruère, tout en préservant ce milieu naturel fragile. *LFM*



La forêt de l'étang de la Gruère amputée de 50 épicéas

Emission: Le Journal Canal



Le paysage autour de l'étang de la Gruère risque de changer quelque peu ces prochains jours. En effet, environ 50 arbres doivent être abattus. Attaqués par le bostryche, ils présentent un danger de chute sur le sentier de ce site touristique qui comptabilise plus de 150'000 visiteurs chaque année.

Au micro: Delphine Devenoges, responsable Centre nature Les Cerlatez, **Parc du Doubs**, et Pablo Odermatt, bûcheron.



Radio Fréquence Jura Online

Radio Fréquence Jura
2800 Delémont
032/ 421 70 40
<https://www.rfj.ch/>

Genre de média: Internet
Type de média: Sites d'informations
UUpM: 44'000
Page Visits: 764'500



Ordre: 1087983
N° de thème: 808.005

Référence: 90345531
Coupure Page: 1/1

Une cinquantaine d'arbres seront abattus au bord de l'étang de la Gruère

Des épicéas sont devenus instables en raison du bostryche et des périodes de sécheresse. Les coupes auront lieu entre lundi et mercredi prochain, selon un communiqué transmis mercredi par la commune de Saignelégier en partenariat avec le **Parc du Doubs**

13.12.2023

Le paysage de l'étang de la Gruère va subir quelques modifications. Une cinquantaine d'arbres vont être abattus entre lundi et mercredi prochain. Ces épicéas ont souffert du bostryche et des épisodes de sécheresse de ces dernières années, selon un communiqué transmis mercredi par la commune de Saignelégier et le **Parc du Doubs**. Les coupes seront effectuées dans deux secteurs situés du côté Est de l'étang. L'objectif est d'assurer la sécurité des visiteurs de la réserve naturelle. « C'est un peu partout sur le site. On a des gros patches d'arbres qui sont très touchés par ce phénomène et d'autres plus petits patches, mais là les coupes qui auront lieu la semaine prochaine, c'est vraiment sur ces deux grandes zones. C'est d'année en année qu'on prévoit les coupes nécessaires à la sécurité des visiteurs. Cela aura des conséquences sur le paysage, mais on peut s'attendre avec le réchauffement climatique à un changement du paysage dans les Franches-Montagnes de manière générale et des pâturages boisés », explique Delphine Devenoges, responsable du Centre nature Les Cerlatez et coordinatrice des travaux d'abattage.

Les arbres coupés seront débardés l'automne prochain par hélicoptère au moment où d'autres travaux seront menés pour améliorer les sentiers de la réserve naturelle. « Le volume de bois est trop important pour être laissé sur place et serait péjoratif pour la faune et la flore. L'hélicoptère est le moyen le plus écologique pour pouvoir débarder dans une réserve naturelle parce qu'on va éviter la compaction du sol étant donné qu'on est dans une tourbière sur de la tourbe », poursuit Delphine Devenoges. Des sentinelles seront présentes aux endroits stratégiques en début de semaine prochaine afin d'aiguiller les visiteurs. /comm-emu

Une cinquantaine d'arbres instables abattus au bord de l'étang de la Gruère

Une cinquantaine d'arbres seront abattus en début de semaine prochaine au bord de l'étang de la Gruère (JU). Ils sont devenus instables en raison du bostryche et des périodes de sécheresse. Le but est d'assurer la sécurité des promeneurs.

2023-12-13

Le débardage par hélicoptère est prévu à l'automne 2024 en même temps que d'autres interventions sur les sentiers bordant l'étang. Les travaux initiaux, agendés de lundi à mercredi prochain, seront effectués par la commune de Saignelégier en partenariat avec le **Parc du Doubs**, a indiqué mercredi ce dernier.

Paysage modifié "sensiblement"

Dans le détail, une cinquantaine d'épicéas asséchés par le bostryche et les différents épisodes de sécheresse seront abattus, "modifiant sensiblement le paysage". Ces coupes seront effectuées dans deux secteurs situés du côté est de l'étang de la Gruère, afin de garantir la sécurité des nombreux visiteurs du site.

Durant les travaux, les promeneurs sont appelés à la plus grande vigilance, précise le communiqué. Aux endroits stratégiques, des sentinelles seront présentes, histoire d'aiguiller les visiteurs.

ats/juma



Une cinquantaine d'arbres instables abattus au bord de l'étang de la Gruère / Le Journal horaire / 14 sec. / aujourd'hui à 15:03



Importante coupe d'arbres à l'étang de la Gruère

Nature Les épicéas sont devenus instables en raison du bostryche et de la sécheresse, indique le **Parc du Doubs**.

Une cinquantaine d'arbres seront abattus en début de semaine prochaine au bord de l'étang de la Gruère. Ils sont devenus instables en raison du bostryche et des périodes de sécheresse. Le but est d'assurer la sécurité des promeneurs, indique un communiqué publié mercredi par la Commune de Saignelégier en partenariat avec le **Parc du Doubs**.

Le débardage par hélicoptère est prévu à l'automne 2024, en même temps que d'autres interventions sur les sentiers bordant l'étang. Les travaux initiaux, agendés de lundi à mercredi prochain, seront effectués par une entreprise mandatée par la Commune de Saignelégier. Dans le détail, une cinquantaine d'épicéas asséchés par le bostryche et les différents épisodes de sécheresse seront abattus, «modifiant sensiblement le paysage».

Sécurité des promeneurs

Ces coupes seront effectuées dans deux secteurs situés du côté est de l'étang de la Gruère, afin de garantir la sécurité des nombreux visiteurs du site.

Durant les travaux, les promeneurs sont appelés à la plus grande vigilance, précise encore le communiqué. Aux endroits stratégiques, des sentinelles seront présentes, histoire d'aiguiller les visiteurs. *ats*



Les arbres sont devenus instables en raison du bostryche et des périodes de sécheresse.



Le Parc du Doubs a adopté de nouveaux projets

Le comité du Parc du Doubs a récemment donné le feu vert aux 12 projets de la convention-programme 2025-2028. Des perspectives d'avenir qui devront encore être validées par les partenaires, avant de passer par l'Office fédéral de l'environnement.

Dans une lettre d'information, le Parc naturel régional du Doubs (PNRD) annonce que son comité élargi a débattu des futurs projets du Parc et de leur financement, lors de sa dernière séance qui s'est tenue dernièrement à Soubey. Composé de représentants des communes et des domaines d'activités du Parc, il a adopté la convention-programme 2025-2028, un document établi à l'attention des cantons et de la Confédération et qui fixe les projets concrets qui seront réalisés.

Après une large consultation des différents acteurs en début d'année 2023, l'équipe du Parc a rédigé douze fiches de projets qui définissent les activités qui seront menées entre 2025 et 2028. Elles ont été soumises aux trois cantons du Parc pour un premier préavis et ont

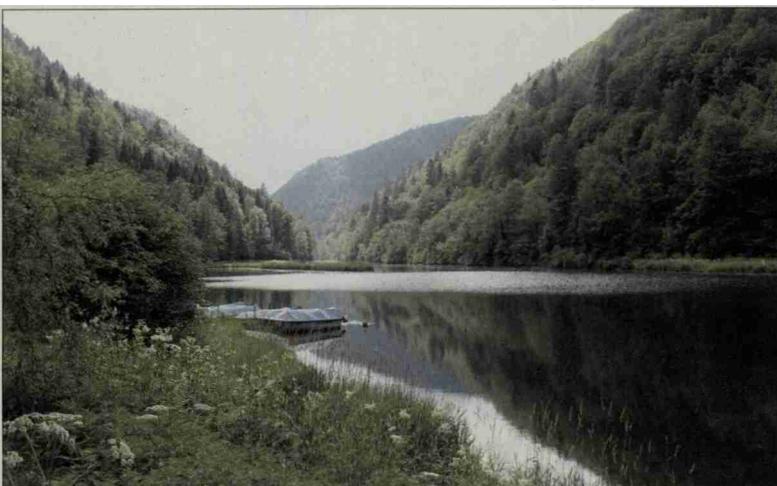
désormais été adoptées par le comité.

Assemblée extraordinaire

Ce plan de gestion sera présenté aux membres de l'association, lors d'une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 18 janvier 2024. Il sera ensuite finalisé par le canton du Jura (canton-pilote) et transmis à

l'Office fédéral de l'environnement pour examen (OFEV).

L'OFEV rendra sa décision dans la deuxième partie de l'année prochaine. Le financement de la Confédération sera alors connu, de même que les prestations que le Parc naturel régional du Doubs devra réaliser durant la période de quatre ans de la convention-programme. *LFM/mf*



Le comité du Parc du Doubs a adopté la convention-programme 2025-2028.



Les sentiers de la Gruère seront réaménagés

L'aménagement des chemins autour de l'étang de la Gruère sera au menu de la prochaine assemblée communale de Saignelégier, le lundi 11 décembre. Un crédit cadre de 500 000 francs sera voté. Tous les sentiers seront refaits.

Le bien-être de l'étang de la Gruère, une réserve naturelle d'importance nationale, sera à l'ordre du jour, le 11 décembre, de l'assemblée communale du chef-lieu. Un crédit de 500 000 francs sera voté pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures, afin de garantir un équilibre entre la préservation écologique du site et l'afflux croissant des visiteurs, estimé à environ 140 000 par an.

«Nous prévoyons de refaire tous les sentiers autour de l'étang» explique Catherine Erba, maire de Saignelégier. «En particulier, le côté ouest bénéficiera d'un chemin légèrement surélevé afin de dissuader les gens d'en sortir.» Car c'est un comportement fréquent actuellement. «Quant à la partie Est, où nous souhaitons moins de monde, l'itinéraire sera un

peu plus sobre, balisé par des copeaux et délimité par des cordes qui feront office de barrières.»

Plusieurs subventions

Catherine Erba appelle l'état actuel inégal des sentiers autour de l'étang. «Certains tronçons ont été aménagés, d'autres pas. L'objectif est donc d'harmoniser le parcours, de la Theurre à la scierie, «en y favorisant la mobilité douce et en le rendant également accessible aux personnes en chaise roulante, aux parents promenant leurs bébés en poussette.»

Le canton et la Confédération prendront en charge 6% des coûts. La cheffe de l'exécutif ajoute que la Loterie romande a déjà fait une promesse de don de 50 000 francs. «Ainsi, la commune n'aura qu'une faible part à financer, entre 10 000 et 20 000 francs, ce qui rend l'aménagement presque totalement subventionné.»

En attendant la mise en œuvre du plan spécial La Gruère et la construction des infrastructures d'accueil prévues (voir notre édition de mardi), des



Un crédit de 500 000 francs sera soumis au vote des citoyens de Saignelégier pour financer des travaux à l'étang de la Gruère.

mesures transitoires seront mises en place. Catherine Erba rassure: «L'aménagement envisagé n'entre pas du tout en conflit avec d'autres à venir.»

Quelles étapes suivront le vote du crédit d'un demi-million? «Un permis de construire sera déposé. Il sera suivi d'un processus d'appel d'offres pour les travaux, le tout supervisé conjointement par la commune, le Parc du Doubs et le Centre Nature Les Cerlatiez.» (sfr)



ÉTANG DE LA GRUÈRE

Les arbres secs menacent le sentier



De nombreux arbres secs menacent le sentier de la Gruère. Une première coupe aura lieu en décembre pour enlever les plus dangereux. En tout, une cinquantaine d'épicéas sont concernés.

PHOTO OLIVIER NOAILLON

Les citoyens de Saignelégier sont amenés à se prononcer, lors de l'assemblée communale de lundi prochain, sur un crédit de 500 000 fr. pour l'aménagement et l'entretien du sentier de la Gruère. Mais avant d'effectuer les travaux, il faudra procéder à de nombreuses coupes de bois, beaucoup d'arbres morts se trouvant à proximité du sentier.

Comme le rappelait récemment le Gouvernement dans sa réponse à la question écrite de Vincent Wermeille, des mesures transitoires durables doivent permettre d'améliorer le plus rapidement possible les accès menant à l'étang et son pourtour.

Dans ce cadre, la commune de Saignelégier, chargée de l'aménagement et de l'entretien du site, tâches qu'elle délègue au Parc Naturel Régional du Doubs et au Centre Nature Les Cerlatez, va voter ce crédit: «Les travaux devraient coûter quelque 500 000 fr.,

mais ces frais sont déjà pratiquement couverts par la Confédération, le canton ainsi que la LORO», souligne la maire de Saignelégier Catherine Erba.

Les mesures d'amélioration proposées visent principalement deux objectifs, à savoir améliorer l'accès sur une par-



Il faut s'attendre à ce que le paysage change.»



tie du pourtour de l'étang, et améliorer la canalisation des visiteurs et les inciter à rester sur le chemin.

Divisé en deux parties

Le pourtour de l'étang sera divisé en deux parties, avec un secteur baptisé «tout public», accessible notamment aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite, entre le début de la boucle du côté du parking de la Theurre et la bifurcation vers la Scierie du Moulin, et un autre «à infrastructure minimale», à partir de la bifurcation vers la Scierie du Moulin et jusqu'au retour à la bifurcation avec le chemin d'accès depuis la Theurre.

Rappelons qu'actuellement, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes est globalement mauvaise sur l'ensemble du chemin d'accès et du chemin du tour de l'étang.

Dans la zone «tout public», la construction d'un ponton en continu depuis le début du tour de l'étang jusqu'au chemin en groise juste avant la digue est prévue, selon le modèle existant sur le sentier didactique du Marais-Rouge, aux Ponts-de-Martel.

La structure ne sera plus posée directement sur le sol, comme c'est le cas actuellement, mais sur des pieux enfoncés dans la tourbe, ce qui limitera l'impact sur le milieu naturel. Des petites plateformes permettront d'accéder à l'eau en divers endroits, notamment pour les pêcheurs et les baigneurs. «Aux Ponts-de-Martel, l'installation est restée 15 ans sans besoin de travaux de réfection et avec peu d'entretien», signale Catherine Erba.

Mieux délimiter le chemin

«Dans le secteur «à infrastructure minimale», nous ne proposons pas de mesures d'amélioration autres que l'installation de barrières, ou leur renouvellement, pour délimiter le chemin et marquer plus clairement l'interdiction de quitter le chemin», précise la maire de Saignelégier.

Un processus de consultation a été lancé auprès de plusieurs associations impliquées sur le site, notamment les pêcheurs et les milieux de protection de l'environnement, afin d'éviter au maximum les oppositions au moment du dépôt de la demande de permis

de construire. Dans ce cadre, les Naturalistes francs-montagnards ont notamment insisté pour que le sentier de la zone à infrastructure minimale soit mieux entretenu, afin d'éviter que les visiteurs soient tentés d'en sortir pour éviter les flaques.

Sécuriser le sentier

Mais avant d'entreprendre quoi que ce soit sur le sentier, il va falloir le sécuriser, de nombreux arbres morts menaçant de tomber.

Par endroits, des panneaux ont dû être installés pour prévenir les visiteurs: «On aura une première coupe d'une dizaine d'arbres en décembre, uniquement ceux qui menacent de tomber», explique Delphine Devenoges, la directrice du Centre Nature des Cerlattez.

Par la suite une bonne cinquantaine d'épicéas attaqués par le bostryche devront être abattus: «Il faut s'attendre à ce que le paysage change», avertit Delphine Devenoges.

Le débardage des arbres coupés aura quant à lui lieu l'automne prochain.

PASCALE JAQUET NOAILLON



Le Ô / L'Hebdo des Montagnes

Le Ô / L'Hebdo des Montagnes
2300 La Chaux-de-Fonds
032/ 913 90 00
<https://le-o.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 20'851
Parution: 42x/année



Page: 6
Surface: 1'432 mm²



Ordre: 1087983
N° de thème: 808.005
Référence: 90211688
Coupage Page: 1/1

Balade. Le **parc du Doubs** organise une randonnée guidée sur les hauts de la Ville ce dimanche 3 décembre. Trois heures, à pied ou en raquettes. Rdv à 14h devant le kiosque du Bois du Petit-Château. Inscriptions: parc-doubs.ch jusqu'au 2 décembre.



Une rando pour percer les secrets de Pouillerel

LA CHAUX-DE-FONDS

Dimanche, le **Parc du Doubs** organise une sortie sur les hauteurs de la Métropole horlogère. Selon la météo, elle se fera à pied ou en raquettes.

Une balade sur les hauteurs de La Chaux-de-Fonds, ça vous tente? C'est la sortie que propose le **Parc du Doubs** ce dimanche 3 décembre. Le temps d'un après-midi, les amateurs de randonnée pourront (re)découvrir le sommet de Pouillerel, son paysage et ses curiosités. Connaissez-vous l'ancien

tremplin de saut à ski? Savez-vous où se trouvent les fossiles de Pouillerel? Avez-vous déjà remarqué les puits et citernes nécessaires aux exploitations agricoles? Quelle est l'histoire du chalet Aster?

Rendez-vous au Bois du Petit-Château

Autant de questions auxquelles Maurice Grünig, qui guidera cette expédition d'environ trois heures, répondra tout au long de la promenade. Selon la météo, la randonnée (de 300 mètres de dénivelé) se fera à pied ou en raquettes.

La randonnée aura lieu le 3 décembre. Rendez-vous à 14h devant le kiosque du Bois du Petit-Château. La sortie durera environ trois heures. L'inscription se fait sur le site internet du **parc du Doubs** (<https://parcdoubs.ch>) jusqu'au 2 décembre. La sortie coûte 20 francs par personne. **EDE**



22:28 / 24:36



PLUS TÂRD

Emission 1473

Accueil > C'est ma question > ST 20.12.2023 · 25 min



PAGE DE L'ÉMISSION >

SAIGNELÉGIER

Le CL fait toujours et encore durer les débats

Les ayants droit réunis hier soir à l'Hôtel de Ville ont fait face à un ordre du jour chargé. Plusieurs points ont fait débat, notamment l'introduction d'une taxe pour les propriétaires fonciers des chemins ruraux. Le montant alloué au déficit du CL a monopolisé les discussions au sujet du budget.

L'assemblée communale de Saignelégier a attiré du monde hier soir à l'hôtel de ville. 96 ayants droit étaient présents, la salle se remplissant jusqu'au dernier moment.

L'assemblée a notamment débattu de l'instauration d'un nouveau règlement sur l'entretien et la rénovation des chemins ruraux, c'est-à-dire les chemins situés hors de la zone à bâtir. La commune doit se munir d'un règlement, afin de pouvoir toucher les subventions cantonales et fédérales pour la rénovation et l'entretien de ces chemins. Un fond sera créé et alimenté à 60% par la commune et 40% par les propriétaires fonciers concernés. Pour ceux-ci, cela se traduira concrètement par une taxe allant de 50 fr. à 2000 fr., calculée en fonction de plusieurs critères.

Le règlement a suscité plusieurs questions dans l'assem-



La commune avait prévu un crédit d'étude pour mettre plusieurs rues du village à 30 km/h, mais il a été supprimé par une majorité des ayants droit.

ARCHIVES YANN BÉGUELIN

blée, certains ayants droit ont exprimé leurs craintes que les petits agriculteurs paient trop par rapport aux gros propriétaires. La conseillère communale Stéphanie Vuilleumier a cherché à rassurer les concernés en indiquant que personne ne devrait être taxé au maximum. Finalement, le règlement a été accepté par 53 oui, laissant l'assemblée tout de même divisée à ce sujet.

Mesures pour la Gruère acceptées

Le crédit de 500 000 fr. pour les mesures transitoires de l'étang de la Gruère a été va-



«Est-ce que ça va nous coûter encore plus cher?»

lidé par l'assemblée. Delphine Devenoges, directrice du centre nature des Cerlatez, a présenté le projet et les mesures prévues dans le cadre de cet investissement, notamment l'installation d'un chemin sur pilotis pour garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux pousset-

tes sur une partie du tour de l'étang.

Le projet a suscité quelques réactions dans la salle, notamment au sujet de la route de la Theurre, utilisée par les touristes et promeneurs jusqu'à l'entrée du chemin de l'étang. Un citoyen s'est agacé que cette question ne soit pas réglée avec les mesures transitoires: «C'est aussi urgent que le reste! C'est vraiment dangereux», s'est-il exclamé. La maire Catherine Erba a assuré que ces questions seraient traitées dans l'élaboration du plan spécial et les infrastructures à venir autour de l'étang.

La répartition du financement a été dévoilée: au grand soulagement de l'assemblée, sur les 500 000 fr. de crédit, seuls 25 000 fr. sont à la charge de la commune de Saignelégier. La confédération prend en charge 325 000 fr. et la Loterie romande 175 000 fr.

Le budget 2024 a été présenté par le caissier communal Steve Jordy. Pour rappel la commune prévoit 73 813 fr. de bénéfice, pour un total de 13 415 912 fr. de charges.

Un déficit qui crispe

Cette présentation a suscité quelques questions au sujet du montant prévu pour combler le déficit du Centre de Loisirs. La somme prévue pour compenser le déficit du CLFM (550 000 fr. prévus, sans compter 200 000 fr. pour la halle de gym) a agacé certains citoyens, surtout que la situation ne va pas en s'arrangeant.

«Est que ça va nous coûter encore plus cher? Il y a une réflexion à faire. On court un danger toujours plus grand avec ces augmentations de déficit», s'inquiète un citoyen.

Plusieurs ayants droit ont pris la parole pour aller dans le sens ou contredire la situation. Certains ont assuré qu'une halle de gym n'était pas rentable par définition, alors que d'autres ont rappelé que cette halle était supposée faire diminuer le déficit de 200 000 fr. par année.

Finalement, un amendement a été voté pour faire di-

minuer le montant du déficit de 550 000 fr. à 300 000 fr., pour combler le déficit prévu dans le budget avec 34 oui et 17 non. Toutefois, la commune de Saignelégier payera quand même 50% du déficit du CL, indépendamment du montant inscrit au budget.

Un autre citoyen a demandé de supprimer un crédit de 45 000 fr. prévu pour étudier la mise en place de zones 30 km/h dans les rues du village, «car ce crédit, ni ce projet n'ont été votés en assemblée», s'est-il agacé. Sa proposition a été acceptée avec 39 oui et 17 non.

Finalement, le budget a été accepté à une majorité évidente à la suite de ces deux modifications. Avec ces changements, le budget 2024 prévoit désormais un bénéfice de 368 813 fr.

La constitution de réserves forestières a été acceptée par l'assemblée. Quatre réserves seront constituées pour un total d'environ 40 hectares, nommées «La Vauchotte», «Bois Banal», «Noire Combe», ainsi qu'une zone de vieux bois.

La vitesse a été au cœur des divers. Une citoyenne a demandé s'il était possible de faire passer le village des Pommers à 30 km/h. Serge Parrot a répondu que la route principale du village était cantonale et que la commune ne pouvait pas prendre cette décision, seulement transmettre la demande. **VALENTINE CURVAIA**

Épicéas abattus la semaine prochaine

LA GRUÈRE Les coupes d'arbres prévues dans le cadre des mesures transitoires pour le site de la Gruère vont être effectuées en début de semaine prochaine, du 18 au 20 décembre. Ces mesures ont été approuvées lundi lors de l'assemblée communale de Saiguelégier.

Une cinquantaine d'épicéas asséchés par le bostryche et les différents épisodes de sécheresse seront abattus dans deux secteurs situés du côté est de

l'étang de la Gruère afin de garantir la sécurité des nombreux visiteurs du site. Durant les travaux, les promeneurs sont appelés à la plus grande vigilance.

Les arbres coupés resteront sur le site jusqu'à l'automne 2024 en raison de la grande quantité de bois et du milieu sensible. Ils seront alors débarrassés par hélicoptère, en même temps que d'autres travaux importants sur le site qui nécessitent un hélicoptère. **LQJ**

Les parcs suisses réunis à Saint-Ursanne



Saint-Ursanne a accueilli cet automne les directrices et directeurs des parcs naturels suisses durant deux jours pour des séances de travail et une excursion. Cet événement s'est déroulé dans le cadre des échanges d'expériences proposés par le Réseau des parcs suisses qui re-

groupe tous les parcs reconnus par la Confédération.

A cette occasion, une trentaine de personnes venues de toute la Suisse ont séjourné à Saint-Ursanne les 9 et 10 novembre 2023. Outre les différentes sessions de travail et de discussions formelles, les participants ont eu l'opportunité de découvrir le Clos du Doubs lors d'une excursion qui a présenté dans le détail les nombreux projets menés par le Parc du Doubs sur le territoire de la commune.

Parmi ceux-ci, la réimplantation de fritillaires le long du Doubs, les mesures pour favoriser les hirondelles ou les chauves-souris, la revitalisation de sources, la gestion du tourisme,

le développement d'offres touristiques comme la chasse au trésor en canoë ou les randonnées guidées, ou encore le suivi des problématiques du Doubs franco-suisse sont autant de sujets qui ont pu être abordés. Sur une note plus gourmande, les directeurs des parcs suisses ont aussi pu déguster les produits typiques de la région, dont plusieurs bénéficient du label « Produit du Parc ». Enfin, l'assemblée générale du Réseau des parcs suisses s'est également tenue dans le cadre de ces deux journées de rencontre.



Le bronze pour la fanfare La Montagnarde

Le 4 novembre dernier, la fanfare la Montagnarde a participé au Lutrin d'Or organisé par la fanfare Union Instrumentale de Delémont. Lors de ce concours, remporté en 2018 par notre société, les fanfares sont invitées à présenter un spectacle musical d'une vingtaine de minutes.

Sur une mise en scène imaginée et réalisée par notre directeur Antoine Voisard, nous avons em-

